

Pour diffusion immédiate

2,5 M \$ pour le projet de réfection de la piscine du Complexe sportif Champagnat

La Tuque, le 21 juin 2022. – M^{me} Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette–Saint-Maurice à l'Assemblée nationale, adjointe parlementaire du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (volet forêts), a dévoilé aujourd'hui, en son nom et celui de la ministre déléguée à l'Éducation, M^{me} Isabelle Charest, le projet de réfection de la piscine du Complexe sportif Champagnat à la suite du premier appel de projets du nouveau Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES). Grâce à une aide financière totalisant 2,5 millions de dollars, la piscine intérieure pourra recommencer à faire bouger les citoyennes et citoyens de La Tuque, beau temps, mauvais temps.

La piscine, construite il y a un demi-siècle, constitue un équipement névralgique pour l'ensemble de la communauté. En dépit de nombreux travaux de maintien au fil des ans, on a dû la mettre hors service il y a plus d'un an en raison de problèmes importants reliés au drainage de fond et à l'imperméabilisation du bassin.

Le bassin est large de 9,85 m et long de 25 m, pour une superficie de 250 mètres carrés. Il compte quatre couloirs pour la nage.

Les investissements annoncés aujourd'hui permettront d'apporter des améliorations au bâtiment en plus de corriger les problèmes qui ont entraîné sa fermeture. Ainsi, la durée de vie utile de la piscine rénovée sera prolongée de façon considérable et sa fréquentation, plus invitante.

Il s'agit d'un important service de proximité pour la Ville de La Tuque. Elle y offre les services d'apprentissage de la natation, de la formation de sauveteurs et de bains libres pour ses citoyens. Les étudiants du Centre d'études collégiales La Tuque, rattaché au Cégep de Shawinigan, sont aussi utilisateurs de la piscine, de même que la clientèle en réadaptation du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

Le PSIRSSES est un programme qui vise à accroître le nombre d'infrastructures sportives et récréatives scolaires et à mettre à niveau les infrastructures existantes afin d'assurer leur accessibilité à l'ensemble de la population. En effet, l'une des conditions d'admissibilité au programme est de rendre accessibles, dans un premier temps, les infrastructures à la clientèle des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour ensuite les mettre à la disposition des citoyennes et citoyens pendant les plages horaires qui ne sont pas utilisées par les établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

À l'échelle nationale, le gouvernement du Québec investit près de 175 millions de dollars pour réaliser 81 projets dans 16 régions du Québec.

Citations :

« Vous avez été nombreux, de tous les groupes d'âge, à m'interpeller à ce sujet depuis la fermeture. J'ai poussé pour que la réfection de la piscine se concrétise. Nous pouvons nous réjouir de cette belle victoire aujourd'hui ! Il s'agit d'une magnifique nouvelle pour la population du Haut Saint-Maurice. Il ne fait aucun doute que ces nouvelles infrastructures augmenteront significativement la qualité de vie de tous. Bouger est synonyme de bien-être. »

Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette–Saint-Maurice

« Depuis mon arrivée en poste, une de mes priorités est de favoriser l'accessibilité aux activités sportives et récréatives pour toute la population, et cela passe notamment par la présence d'infrastructures de qualité, à proximité. On sait que les besoins dans les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur sont grands. Ce programme a été créé pour répondre aux défis auxquels fait face le réseau scolaire et contribuera à pourvoir aux besoins d'une clientèle en forte croissance. Depuis mon arrivée en poste, près de 800 millions de dollars ont été investis pour construire ou rénover plus de 1000 infrastructures de sport, de loisir ou de plein air. Ces 81 nouveaux projets permettront d'étendre encore plus l'offre de service, au bénéfice de la population. »

Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine

« Le 21 décembre 2021, le conseil municipal a donné son appui au Centre de services scolaire de l'Énergie qui a déposé la demande de financement. Nous sommes très heureux de constater aujourd'hui que la demande a été acceptée et que le projet sera financé par le gouvernement du Québec. La piscine intérieure de l'École secondaire Champagnat est une infrastructure très importante pour notre communauté. Nous avons un beau partenariat avec le Centre de services scolaire de l'Énergie pour la rendre accessible à notre population les soirs et les fins de semaine. On travaille en équipe sur ce projet depuis longtemps. De savoir maintenant avec certitude que notre piscine intérieure sera réparée, c'est une nouvelle qui réjouira beaucoup de monde à La Tuque. Merci à tous ceux et celles qui ont fait de ce projet une priorité. »

Luc Martel, maire de La Tuque

« L'annonce d'aujourd'hui envoie un message important : les milieux éloignés, tout comme les grands centres, méritent d'accéder à des infrastructures de qualité. Peu importe où ils vivent, nos élèves et leur communauté méritent des écoles où l'environnement et les infrastructures favorisent leurs apprentissages et le développement de leur plein potentiel. »

Denis Lemaire, directeur du Centre de services scolaire de l'Énergie

Faits saillants :

- Le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur relève du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.
- Ce programme est distinct du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure et du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Il s'adresse expressément aux milieux scolaires et de l'enseignement supérieur et a pour objectif d'améliorer le réseau des infrastructures sportives scolaires.
- Pour être admissibles, les infrastructures devaient notamment :
 - être un terrain sportif, un bâtiment ou un équipement non amovible nécessaires au déroulement d'activités physiques et sportives dans les sphères de l'initiation, de la récréation et de la compétition;
 - être destinées dans un premier temps à l'utilisation par la clientèle des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et accessibles au public pendant certaines plages horaires.
- Les travaux et interventions admissibles sont la rénovation, la mise aux normes, l'aménagement et la construction.
- L'aide financière maximale pour un projet est de 5 millions de dollars.

Liens connexes :

- Pour connaître la liste des projets retenus : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISRSES_Projets_retenus.pdf (prenez note que la liste sera disponible à partir du 24 juin)
- Pour plus de détails sur le PSISRSES : <http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/sante-et-sport/aide-financiere/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique/psisrses/>

Au Québec on bouge! :



<https://www.facebook.com/auqconbouge/>

Ministère de l'Éducation :



<https://www.facebook.com/quebeceducation>



<https://twitter.com/EducationQC>



<https://www.linkedin.com/company/339645>



<https://www.youtube.com/channel/UCqcPCv5VQhsAY3vNNoH6Zrw>

Secrétariat à la Condition féminine :



<https://www.facebook.com/ConditionFeminineQc>



https://www.youtube.com/channel/UCoMdtXs_Fw9o_8ASqKGTNew

- 30 -

Sources : Hugo Lemay
Attaché politique
Bureau de la députée de Laviolette–Saint-Maurice
Marie-Louise Tardif
819 539-7292
hugo.lemay@assnat.qc.ca

Amélie Germain-Bergeron
Coordonnatrice aux communications
Centre de services scolaire de l'Énergie
819 539-6971, poste 2340
agermainbergeron@cssenergie.gouv.qc.ca

Alice Bergeron
Attachée de presse de la ministre
déléguée à l'Éducation et ministre
responsable de la Condition féminine
418 997-4093